



Municipalité de Messines

La Fleur de la Gatineau!

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Avis public est par les présentes donné par le soussigné directeur général de la susdite municipalité que le Conseil municipal de Messines a adopté lors de la séance ordinaire du 12 janvier 2022 le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2021-376

«RÈGLEMENT 2021-376 «RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVIS BUDGÉTAIRES »

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal de Messines, 70, rue principale, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture qui sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À MESSINES, ce 13^e jour du mois de JANVIER 2022.

Jim Smith
Directeur général